

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
 Date d'affichage : 08/12/2023
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaients présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin, M. Boucher-Baudard à Mme Reboulleau.

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Modification des statuts du SIAEP de Cosne sur Loire.

La Commune de Cosne-Cours-sur-Loire est membre du S.I.A.E.P.

Suite à la démission de Monsieur André SEVIN de ses fonctions de 1er vice-président, le Président du S.I.A.E.P. a proposé de réduire le nombre de vice-présidents en modifiant les statuts du syndicat : désormais, le bureau ne comprendra qu'un seul vice-président.

Le S.I.A.E.P. a acté cette modification par délibération du 28 septembre 2023. Chaque commune membre doit se prononcer dans un délai de trois mois avant l'arrêté préfectoral portant décision définitive de cette modification.

VU les articles L.5121-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la modification des statuts du S.I.A.E.P.

Unanimité

Pour extrait conforme :
 Le Président de séance,

